



Basse-Zorn

Communauté de communes

ARRETE WEIT-CCBZ 14/2026
ANNULE ET REMPLACE LES ARRETES DU 14/06/2021,
17 juillet 2023 et 3 avril 2025

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

VU le Code de la Route

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,

CONSIDÉRANT que certaines places de stationnement sur la commune doivent être réservées à une occupation de courte durée

ARRÊTE

Article 1 : Les places de stationnement suivantes sont classées en zone bleue. Le stationnement y est limité à une durée comme indiquée dans le tableau ci-après. Le début de stationnement devra être signalé à l'aide d'un disque horaire prévu à cet effet et disposé de façon visible dans le véhicule.

Adresse	Description	Durée maximum
2 rue de l'Eglise	3 premières places du parking de la mairie depuis la rue Principale.	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
7A rue des Messieurs	2 places devant le cabinet médical	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
9 rue des Messieurs	2 places devant la Boutique du Sommelier	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
79 rue Principale	6 dernières places au fond à gauche du parking Alsatia	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
82 rue Principale	1 place devant le Crédit Mutuel	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
88 rue Principale	5 places du parking de la place des malgré-nous	2h du lundi au samedi de 8h à 19h et dimanche de 8h à 12h.
88 rue Principale	3 places au droit de la superette	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
93 rue Principale	2 places devant la boucherie	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
130 rue Principale	3 places devant l'église protestante	2h du lundi au samedi de 8h à 19h
23 rue de la Chaux	Première place sur le parking de la rue depuis la Principale	2h du lundi au samedi de 8h à 19h

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la Commune de Weitbruch.

Article 3 : la gendarmerie de Haguenau est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Gendarmerie de Haguenau
- Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- Police intercommunale

Fait à Weitbruch, le 3 septembre 2026

La Vice-Présidente

Angèle GELDREICH

